



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Roche, le 10 octobre 2022

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

du préavis n° 10/2022 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la  
réalisation du projet scolaire DUO

		Séances			Emoluments			Signatures
		06.10.2022						
Rapporteur	Dufresne Emilie	x						
Membres	Alves Sara	x						
	Portner Monica							
	Ruleski Leonid	x						
	Teixeira Paulo	x						
Suppléant	Delacrétaz Olivier	x						
	Germanier Sébastien							

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 6 octobre 2022 en compagnie de Mme Aurélie Tulot, Municipale, M. Christophe Lanz, Syndic et M. Julien Cattin, Municipal afin de traiter du préavis N° 10/2022 relatif à une demande de crédit d'étude pour la réalisation du projet scolaire DUO. Nous tenons à les remercier pour les explications fournies et le temps accordé à répondre à nos questions.

En septembre 2009, les Vaudois ont voté en faveur d'une école à journée continue à plus de 71%. Cet article 63a de la Constitution vaudoise stipule que « les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les communes doivent offrir les prestations minimales suivantes : accueil de midi pour les enfants de 4 à 15 ans et accueil l'après-midi après l'école pour les

enfants de 4 à 8 ans, mercredi compris. L'actuelle UAPE se trouvant dans les containers, n'est pas une solution permanente, il est dans tous les cas le temps d'améliorer ces structures.

Le préavis n° 02/2022 était un préavis d'intention et définissait les premières bases. Celui-ci a donc évolué depuis : au niveau du nombre de places et de l'ajout de la rénovation de la cuisine de la Rotzérane et des vestiaires.

En effet, le préavis d'intention est basé sur une estimation de 48 places pour l'UAPE, mais après discussion avec l'ARASAPE, il faut augmenter la capacité. Le nombre de places s'ouvrent par 12, car il faut un encadrant pour 12 enfants. Cela a donc été projeté à 72 places, selon l'évolution démographique. Nous tenons ici à préciser que ce chiffre concerne uniquement l'UAPE, Verdeil aura 56 places pour leurs classes actuelles.

Deuxièmement, TEM (transition école métier) de Verdeil proposera un atelier cuisine pour former ses élèves. La cuisine sera faite tous les jours, il est donc nécessaire d'avoir une cuisine professionnelle. La cuisine existante à la Rotzérane ayant besoin de quelques rénovations et inutilisée en journée, elle sera rénovée à cette occasion. Les enfants de Verdeil et de l'UAPE pourront manger dans le futur bâtiment à la salle polyvalente un repas cuisiné du jour. Les vestiaires de la Rotzérane seront également rénovés.

La réflexion du déplacement de l'actuelle UAPE durant la construction, fait partie du projet de la mise en concours.

Au niveau du budget, il a du coup augmenté à CHF 2'000'000.-. Le canton octroie une aide de à la pierre de CHF 3'300.- / place d'accueil. La location des locaux apportera à la commune un total de CHF 120'000.- par année soit : ARASAPE 70'000.-, ASPIHL 20'000.- et Verdeil 30'000.-. Pour les coûts, cela représenterait CHF 120'000.- par année (amortissement 70'000.-, frais bancaires 25'000.-, fonctionnement 25'000.-).

Au total, le budget du projet est estimé à plus de CHF 10'000'000.-. Grâce à la clé de répartition, cela représente CHF 2'000'000.- pour la commune et CHF 8'000'000.- pour la fondation de Verdeil. Ce financement n'atteindrait pas le plafond d'endettement.

Pour information, Verdeil doit encore avoir l'accord du canton car ce dernier participe à 80% pour leur part. Ceci prendra environ 2 à 3 mois.

Pour le calendrier,

Janvier 2023 : mise au concours

Juillet 2023 : développement du projet et budget détaillé

Octobre – novembre 2023 : prochain préavis pour le crédit de construction

Janvier 2024 : dépôt du projet de mise à l'enquête et demande de permis de construire

Juin 2024 : obtention du permis de construire

Juillet 2024 : procédure d'appels d'offres, coordination technique, plans et détails d'exécution

Fin 2024 : adjudications

Janvier 2025 à juin 2026 : construction

Août 2026 : 1<sup>ère</sup> rentrée scolaire

Le projet DUO est un projet pilote dans le canton, c'est l'occasion pour la commune d'être un exemple, afin que cela se développe dans le canton. En effet, le but de ce projet est la vision inclusive pour les enfants, pour les parents, mais aussi pour les enseignants. Certains locaux seront partagés : salle de rythmique, salle des maîtres, bibliothèque, salle polyvalente du futur bâtiment.

De riches échanges entre enseignants pourront être partagés, ce qui pourra être bénéfique pour les enfants scolarisés en classe ordinaire bénéficiant de mesures de pédagogie spécialisées (logopédie, psychomotricité, psychologie) directement auprès des professionnels de Verdeil. La cour extérieure sera également une grande partie commune. Cette construction répond aux nouvelles normes d'accueil : avec salle de vie et de repos.